



**COMPTE RENDU
DES DELIBERATIONS
DE LA SEANCE
DU 24 SEPTEMBRE 2018**

Service Assemblée

SOMMAIRE

Membres présents	3
Membres excusés.....	3
Accueil	4
Relevé des délibérations de l'AG électronique du 13 juillet 2018	4
Convention constitutive du GIP du MTMAD.....	5
Vente des bâtiments du MTMAD à la Région Auvergne Rhône-Alpes	7
ESTA Lyon : Évolution du projet ; Modification de la dénomination sociale de l'association ; Évolution de la gouvernance	12
Principales orientations et méthodologie pour l'adoption des positions de CCI Lyon Métropole dans la mise en place et la modification des documents d'urbanisme	16
Avis et position de la CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne sur les projets de modification des PLU de : Saint Bonnet de Mûre ; Saint Pierre de Chandieu ; Sainte Foy l'Argentière.....	20
Information sur la représentation de la CCI Lyon Métropole au sein du groupe « Early Makers Group » / EMLyon.....	21
Projet de création d'un pôle européen de la Sécurité Globale	23
Présentation de Workplace le nouvel outil de communication des Élus	24
Membres associés : sortie et désignation	27
Informations du Président et des Présidents de délégations : Questions diverses.....	27
PROCHAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	34

Membres présents

Membres élus présents :

Mesdames et Messieurs Guy BACULARD ; David BALDINI ; Denis BANCEL ; Myriam BENCHARAA ; Bénédicte BETTANT CURAN ; Olivier BLANC ; Nathalie BOBIN ; Corinne BOGART ; Irène BREUIL ; Daniel BUGUET ; François CHARDINY ; Yves CHAVENT ; Jacques COIRO ; Philippe COLLOT ; Jocelyne CORNEC ; Philippe DAVID ; Marc DEGRANGE ; Guy DELORME ; Guillaume DUVERT ; Jean-François FARENC ; Olivier FINAZ ; Frédéric FOSSI ; Marie-Claude FOUCRE ; Évelyne GALERA ; Edith GALLAND ; Eric GARCIN ; Vincent GIRMA ; Alain GRANDOUILLER ; Philippe GUERAND ; Emmanuel IMBERTON ; Frédéric JACQUIN ; Jean-Michel JOLY ; Claire-Lise JUVIGNARD ; Francis KESSOUS ; Pierre LARDON ; Daniel LOCTIN ; Véronique MADELRIEUX ; Jean-Louis MAIER ; Philippe MALAVAL ; François MEON ; Jean MOUGIN ; Henri PAIN ; Anne-Sophie PANSERI ; Patrick PARAT ; Céline PARAVY-ATLAN ; Luc PELEN ; Céline PELESZEZAK ; Philippe POBE ; Claude POLIDORI ; Régis POLY ; Yves POMMIER ; Nathalie PRADINES ; Thierry RAEVEL ; Gilles RENAUD ; Jean-Jacques REY ; Claude RISAC ; Denise ROMESTANT ; Thomas SAN MARCO ; Sophie SOURY ; Hélène VILLARD ; Daniel VILLAREALE

Membres associés présents :

Mesdames et Messieurs Frédéric ADRIAENS ; Bertrand BOTTOIS ; Jean-Michel COQUARD ; Frédéric DALAUDIERE ; Philippe DALAUDIERE ; Christophe DEJOB ; Jacques DESCOURS ; Muhammet DURSUN ; Michèle GUIONNET ; Hervé MARIAUX ; Philippe MONTCHALIN ; Michel PERROUD ; François ROYER ; Bruno TARLIER ; André TIXIER ; Pierre VALENTE

Membres excusés

Les Membres élus excusés sont :

Mesdames et Messieurs Christian BERTHE ; Guillaume BEYENS ; Isabelle BLACHON ; Anne-Claire BONNET ; Dominique BOUVIER ; Pierre CHAMBON ; Bérangère CHARBONNIER ; Christophe CROZIER ; Anne DAMON ; Florence DE MOURGUES ; Marie-Claude DESBENOIT ; Sylvie DU PARC ; Annabelle GRECO JAUFFRET ; Patricia GROS MICOL ; Stéphanie JUHASZ ; Marie KALAI ; Sylvie KERGONOU ; Christophe MARGUIN ; Christian MISSIRIAN ; Alice

NOURRISSON ; Jocelyne PANSEMAT ; Marta PARDO-BADIER ; Gérard PELISSON ; Elisabeth THION ; Philippe VALENTIN

Les Membres associés excusés sont :

Mesdames et Messieurs Thibaut AUFORT ; Jihade BELAMRI ; Romain BOUCAUD MAITRE ; Jean-Louis DANJOUX ; Jean-Cyril DESCOMBES ; Sylvie GUICHARD ; Georges HALLARY ; Carl INCORVAIA ; Fabrice JOYEN ; Patrick LACROIX ; Jean-François LYONNET ; Eric MAISONHAUTE ; Laurent MONS ; Jacques MORIZE ; Denis OLIVIER ; Christine PAUCHARD ; Hervé PONTILLE ; Ludovic ROBERT ; Ronald SANNINO

Accueil

Le Président Emmanuel IMBERTON salue l'Assemblée et souhaite la bienvenue à

- M. Jean-Daniel CRISTOFORETTI, Directeur de l'unité départementale du Rhône de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;
- M. Christophe BARRAT, Directeur adjoint du Pôle Gestion Publique de la Direction Régionale des Finances Publiques Auvergne-Rhône-Alpes et Département du Rhône.

Cette Assemblée commence en retard en raison d'un accident de la route qui a bloqué la circulation entre Saint-Etienne et Lyon. Cet accident est l'occasion d'engager de nouveau la discussion concernant le projet de nouvelle autoroute A45 entre Lyon et Saint-Etienne, et d'interpeller la Ministre chargée des Transports, Mme Elisabeth BORNE, à ce sujet.

Relevé des délibérations de l'AG électronique du 13 juillet 2018

Le Président Emmanuel IMBERTON propose d'adopter le relevé des délibérations de l'assemblée générale électronique du 13 juillet 2018.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Convention constitutive du GIP du MTMAD

Le Président Emmanuel IMBERTON laisse la parole à Catherine SANNIER et Xavier PELLETIER.

Catherine SANNIER rappelle le contexte du projet d'externalisation de l'activité des Musées des Tissus et des Arts Décoratifs (MTMAD) via la cession à la Région Auvergne Rhône-Alpes des bâtiments qui hébergent les musées, et la constitution d'un groupement d'intérêt public (GIP) amené à porter leur activité.

Les bâtiments hébergeant les musées nécessitaient une réhabilitation coûteuse, qui en l'état du modèle d'exploitation des musées ne permettait pas d'assurer leur pérennité. Les discussions ont été engagées dès septembre 2017 avec la Région Auvergne Rhône-Alpes et UNITEX. L'assemblée générale de décembre 2017 a approuvé la constitution d'une association de préfiguration au GIP.

Le GIP permet à des partenaires publics et privés de mettre en commun des moyens pour la mise en œuvre de missions d'intérêt général. Les parties ont fixé leurs ambitions communes dans le préambule de la convention constitutive du GIP soumis à l'approbation de la présente assemblée générale qui regroupe trois membres, à savoir la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne (CCI Lyon Métropole), la Région Auvergne Rhône-Alpes et UNITEX.

Cette convention prévoit :

- La mise à disposition par la CCI Lyon Métropole des collections des musées avant le transfert de propriété au bénéfice de la Région Auvergne Rhône-Alpes, après récolement et avis du Haut conseil des Musées de France,

- La mise à disposition par la CCI Lyon Métropole du personnel actuellement affecté à l'activité des Musées, dans les conditions prévues par le Statut du personnel administratif des CCI. Cette mise à disposition fera l'objet d'un remboursement à l'euro/l'euro par le GIP.

- La mise à disposition par la Région Auvergne Rhône-Alpes, sans contrepartie financière des locaux accueillant les Musées, qui vont faire l'objet d'une cession à l'euro symbolique de la CCI Lyon Métropole à la Région Auvergne Rhône-Alpes comme cela va vous être présenté par la suite de l'assemblée,

- Un fonctionnement interne, organisé autour des instances suivantes : une assemblée générale, un Directeur Général et scientifique et un Administrateur Général aux domaines de compétences clairement définis.

Xavier PELLETIER souligne que c'est le GIP qui portera demain l'activité des musées, l'objectif étant de trouver une gouvernance équilibrée en fonction du niveau de participation de chacune des parties. La Région Auvergne Rhône-Alpes prend la tête de la gouvernance, mais la CCI Lyon Métropole demeure un acteur incontournable des musées avec UNITEX qui porte les intérêts de la profession textile. La convention constitutive du GIP a été travaillé avec les services de l'État afin de respecter la réglementation en vigueur, sachant qu'il s'agit d'un modèle particulier, une institution culturelle. Les deux musées sont labellisés Musées de France, les obligations sont, par conséquent, très spécifiques.

Le GIP devrait être créé début d'année 2019, après aval du Préfet. Quelques démarches restent à effectuer d'ici la fin de l'année parmi lesquelles : l'élaboration d'un budget prévisionnel sur trois ans, la rédaction d'une convention de mise à disposition du personnel de la CCI Lyon Métropole.... Un arrêt des comptes sera établi en vue du transfert d'activité au 1^{er} janvier 2019. Le processus de passation entre la CCI Lyon Métropole et le GIP sera assez long compte tenu de l'appui aux fonctions support que fournissait la CCI Lyon Métropole ainsi que la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes, notamment en matière informatique, comptable et ressources humaines. Dans le cadre de la mise à disposition des agents de la CCI Lyon Métropole, ces derniers accepteront ou non la mise à disposition au GIP. S'ils refusent, la CCI Lyon Métropole aura à en tirer les conséquences au niveau juridique. A l'issue du récolement des collections et de leur transfert à la Région Auvergne Rhône-Alpes, un Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) sera créée et portera l'activité des musées. Les agents de la CCI Lyon Métropole devront alors opter ou non pour l'abandon du statut consulaire et leur intégration en tant qu'agent de l'EPCC.

L'association de préfiguration au GIP créée en février 2018 a permis la constitution d'un Comité scientifique, présidé par Mme MAKARIOU, et d'un Comité d'honneur, présidé par

M. Stéphane BERN. Les musées poursuivent leur activité ; ils proposent de belles expositions telles que *Compositions Dévoilées*.

Le Président Emmanuel IMBERTON demande s'il y a des questions sur la convention constitutive du GIP. Aucune question n'étant posée, il remercie Xavier PELLETIER qui occupe depuis quelques mois, en plus de ses fonctions de Directeur Général de la CCI Lyon Métropole, la fonction de Directeur des Musées. Le travail effectué concernant ce projet a été conséquent.

Emmanuel Imberton propose d'adopter la convention constitutive du GIP des Musée des Tissus et du Musée des Arts Décoratifs.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Vente des bâtiments du MTMAD à la Région Auvergne Rhône-Alpes

Le Président Emmanuel IMBERTON ajoute que, grâce au soutien de l'État, l'engagement de la Région Auvergne Rhône-Alpes, de la CCI Lyon Métropole et du syndicat professionnel UNITEX, un plan de renaissance ambitieux va être déployé pour les Musées des Tissus et des Arts Décoratifs. L'idée est que ces institutions labellisées Musées de France, ces musées du 21^{ème} siècle soient connectés à l'industrie notamment textile et à l'innovation, mais aussi de créer des lieux de vie avec un restaurant, des espaces dédiés à l'événementiel autour d'une mise en valeur moderne des collections, tout en cherchant un modèle économique plus performant. Ainsi, la Région Auvergne Rhône-Alpes investira quelques 30 M€ avec le soutien de l'État qui apportera une contribution basée sur un financement de 20 % des travaux, plafonné à 5 M€, le maximum réglementaire pour la rénovation des bâtiments qui abritent actuellement les musées.

De même, une fois les conditions remplies, à savoir le récolement des collections réalisées et l'accord donné par le Haut Conseil des Musées de France, les collections seront transférées de la CCI Lyon Métropole à la Région. L'objet de la présente délibération est de voter la cession des bâtiments hébergeant les musées, sachant que le transfert des collections n'aura pas lieu aujourd'hui, le récolement n'étant pas terminé. Le récolement consiste en l'identification des millions d'œuvres collectionnées au sein des Musées des

Tissus et des Arts Décoratifs. La CCI Lyon Métropole conserve les responsabilités juridiques et morales de bonne conservation de ces collections, il convient donc de prendre toutes les dispositions pour que, mêmes si les locaux n'appartiennent plus à la CCI Lyon Métropoles, elles soient préservées.

Par ailleurs, lorsque le projet muséal aura été défini, projet scientifique et culturel que seul le nouveau Directeur Général et Scientifique est habilité à proposer, une étude préalable au démarrage des travaux débutera en 2019. Le nouveau Musée des Tissus et des Arts Décoratifs devrait pouvoir accueillir, selon l'agenda le plus optimiste, une première grande exposition en septembre 2020.

Les bâtiments hébergeant les Musées sont situés 30, 32 et 34 rue de la Charité à Lyon (69002), et sont constitués de deux hôtels particuliers. Les travaux sur ces bâtiments sont lourds, notamment pour la mise aux normes de l'accessibilité et de sécurité, la mise en forme architecturale du projet muséal, la modernisation des lieux et la présentation des parcours de visite, la création de nouveaux lieux de vie (restaurant, amphithéâtre) qui nécessiteront des montants significatifs d'investissement. À la demande de la CCI Lyon Métropole, l'ensemble immobilier a été évalué par la Direction de l'Immobilier de l'État pour un montant de 16 M€. Compte-tenu des volumes d'investissements nécessaires pour la rénovation et transformation et dans cette perspective, il est prévu que la CCI Lyon Métropole cède la propriété des bâtiments lui appartenant à la Région Auvergne Rhône-Alpes à l'euro symbolique. En contrepartie, la Région s'engage à réaliser un projet majeur de rénovation des locaux pour un montant évalué à 30 M€. Pour autant, compte-tenu des détachements du foncier à l'exploitation des Musées, à la conservation des œuvres et de la valeur des bâtiments, il est prévu d'intégrer dans l'acte notarié qui constituera la vente un ensemble de clauses associées :

- Une clause d'affectation des bâtiments relevant du domaine public de la CCI Lyon Métropole à l'activité des musées ; par exemple, la Région ne peut pas domicilier son siège rue de la Charité, les locaux sont cédés pour continuer l'activité des musées.
- Une clause pénale d'interdiction de cession des bâtiments sans accord préalable de la CCI Lyon Métropole, sur une durée de 50 ans.
- En complément de la précédente, une clause de *earn out* par laquelle, en cas de cession, la CCI Lyon Métropole aura droit à 50 % du bénéfice de la vente, déduction faite du montant des investissements immobiliers réalisés par la Région.

La CCI Lyon Métropole a essayé de faire en sorte que cette vente à l'euro symbolique d'un actif de 16 M€ soit accompagnée d'un certain nombre de clauses obligeant la Région à bien remplir ses obligations.

Il est demandé à l'Assemblée Générale, suite à l'avis favorable de la Commission des finances du 13 avril 2018, d'approuver la cession des bâtiments des Musées à la Région Auvergne Rhône-Alpes pour un euro symbolique, en considération des investissements importants évalués à 30 M€ à réaliser par la Région, en contrepartie d'une clause d'affectation des bâtiments relevant du domaine public de la CCI Lyon Métropole à l'activité des musées pendant 50 ans minimum, en contrepartie d'une clause pénale d'interdiction de cession des bâtiments sans accord préalable de la CCI Lyon Métropole, clause valable sur une durée de 50 ans, en complément de la précédente, en contrepartie d'une clause d'earn out par laquelle en cas de cession, la CCI Lyon Métropole aurait droit à 50 % du prix de vente perçu, déduction faite des frais supportés pour la réalisation de la vente et des travaux.

Il est également demandé à l'Assemblée Générale d'habiliter et d'autoriser le Président à signer les actes relatifs à cette cession et lui permettre de réaliser toutes démarches administratives qui s'avèreraient nécessaires.

M. Thierry RAEVEL demande si la moins-value résultante de la vente est enregistrée dans les livres comptables de la CCI Lyon Métropole.

Catherine SANNIER précise que la moins-value sur la cession immobilière a été provisionnée dans les comptes de la CCI Lyon Métropole de 2017.

Par ailleurs, si la cession est négociée entre la CCI Lyon Métropole et la Région Auvergne Rhône-Alpes, l'acte notarié concerne trois acteurs : la CCI Lyon Métropole, l'association de promotion éducative et culturelle et l'association pour le développement des Musées de Lyon. Ces deux associations étaient propriétaires des bâtiments, la CCI Lyon Métropole étant membre fondateur de ces associations. C'est la raison pour laquelle la cession est soumise à l'approbation de la présente assemblée générale. Les dépréciations ont toutes été entérinées et provisionnées dans les comptes de la CCI Lyon Métropole à hauteur de 3 460 000 €.

Xavier PELLETIER ajoute que les biens immobiliers passent du domaine public de la CCI Lyon Métropole au domaine public de la Région, élément très important en terme d'affectation. Les clauses notariales ont été travaillées pendant six mois et ont été portées au maximum juridique de ce que l'on peut imposer dans le cadre de cette cession.

Mme Marie-Claude FOUCRE estime que 50 ans, c'est très court pour un musée et demande quel moyen peut être envisagé pour éviter des cessions dans le domaine public ou privé, comme on le voit régulièrement.

Xavier PELLETIER indique que ce moyen réside justement dans le fait que les bâtiments appartiendront au domaine public de la Région. Si un jour un Président de Région envisageait la cession de ces bâtiments, il faudrait les déclasser et il ne pourrait le faire qu'avec l'accord de l'État. D'autant que les collections, qui sont imprescriptibles et inaliénables, doivent être déposées dans un lieu qui permet d'assurer leur conservation, et à ce stade, c'est bien dans les bâtiments cédés qu'elles sont le mieux. Ce sont des gages très importants qui feront que l'État n'apportera pas de caution à un quelconque projet qui consisterait à envisager une vente. Le fait que les lieux relèvent du domaine public d'une personne publique complexifie les projets de cession de bâtiment ou de foncier.

Mme Véronique MADELRIEUX demande la confirmation que l'estimation de 16 M€ est faite par l'État.

Le Président Emmanuel IMBERTON confirme que cette estimation a été faite il y a quelques mois par les services des Domaines.

Véronique MADELRIEUX comprend donc que la CCI Lyon Métropole vend pour un euro symbolique un bien qui est estimé à 16 M€.

Le Président Emmanuel IMBERTON acquiesce, mais souligne que c'est en contrepartie du fait que la Région prend la suite de ce musée et qu'elle investit au moins 30 M€. Sans cette contrepartie, la vente n'aurait jamais eu lieu.

Xavier PELLETIER ajoute que cette contrepartie est doublée par l'engagement de l'État sur les investissements à hauteur de 20 %, plafonnés à 5 M€, et d'un financement de 300 000 € en fonctionnement pour les musées sur trois ans.

Si tout cela n'avait pas été réuni, la CCI Lyon Métropole n'aurait pas réussi à monter ce dispositif.

L'objectif est que d'ici deux ans l'ensemble des travaux puissent être réalisés. En effet, la première grande exposition est programmée pour 2020. L'objectif est de planifier les travaux, au vu de l'ampleur du chantier, en isolant les lieux : Lacroix Laval et sa cour. Cet hôtel particulier est assez exceptionnel à Lyon, c'est l'un des rares hôtels particuliers du 18^{ème} entre cour et jardin, il est classé et a un intérêt patrimonial et architectural

remarquable. Il s'agit de traiter d'abord ce bâtiment, faire une première grande exposition et ensuite, traiter le reste des bâtiments, à savoir l'hôtel de Villeroy et les bâtiments administratifs.

Catherine SANNIER souligne qu'il est prévu dans l'acte notarié un rapport direct entre le projet muséal et la première exposition, ainsi que le montant des investissements de l'ordre de 30 M€.

Il est demandé si des dispositions particulières sont prévues en cas de déplacement total ou partiel des collections.

Xavier PELLETIER indique que pour les travaux, il va falloir vider l'hôtel Lacroix Laval, en conséquence les œuvres seront stockées momentanément auprès d'entreprises dont c'est la spécialité dans des lieux sécurisés et avec un niveau d'hydrométrie précis. Les musées seront vidés de leurs œuvres. Cela coûte très cher, il faut donc bien calculer la période pour éviter d'avoir des montants conséquents de loyer à payer.

Marie-Claude FOUCRE estime que la période la plus risquée est le déménagement des œuvres et demande s'il y a une garantie sur le fait que rien ne sera subtilisé.

Le Président Emmanuel IMBERTON acquiesce et a insisté auprès de Xavier PELLETIER, la situation étant particulière. En effet, la CCI Lyon Métropole n'est plus propriétaire des locaux dans lesquels se trouvent les œuvres qui sont sous sa responsabilité et pour le Président, c'est une responsabilité pénale. Les services de la CCI Lyon Métropole vont faire ce qu'il faut pour protéger les œuvres avec des systèmes de sécurité, aucun risque ne sera pris.

Le récolement est un travail colossal, il faut identifier toutes les œuvres, y compris celles qui n'ont jamais été déballées.

Xavier PELLETIER rappelle que tout est organisé avec des sociétés agréées par le Ministère de la Culture, toutes les règles de sécurité sont tracées et identifiées.

Ce musée comprend 3,5 millions d'œuvres, le récolement a été fait à hauteur de 10 % ; la CCI Lyon Métropole mandatera un prestataire pour effectuer ce récolement plus rapidement. La CCI Lyon Métropole dispose également de l'autorisation du Ministère de la Culture pour procéder par famille d'œuvres, ce qui permettra d'aller plus vite.

Il est demandé si le financement des 30 M€ par la Région est acquis.

Le Président Emmanuel IMBERTON rappelle que la Région s'engage par un acte notarié. Le Président de la Région a pris un engagement et le Président Emmanuel IMBERTON ne n'envisage pas, une fois que la Région sera propriétaire des locaux, ce qu'elle en ferait si les 30 M€ n'étaient pas investis.

Le Président de la Région a eu, à l'égard du musée des tissus, une attitude courageuse en décidant d'investir, d'aucuns disaient qu'il ne ferait pas, il l'a fait ! En conséquence, le Président Emmanuel IMBERTON n'envisage pas que la Région ne débute pas les travaux. Au contraire, il a même l'impression que la Région souhaite réaliser les travaux très vite.

M. Jean-Michel COQUARD tient à rappeler que cette Assemblée avait pensé, à une époque, qu'on fermerait le musée. Sans la volonté de certains et tout particulièrement celle du Président Emmanuel IMBERTON, ce musée serait mort. Il félicite tous ceux qui se sont battus pour que cela fonctionne et particulièrement le Président Emmanuel IMBERTON.

Le Président Emmanuel IMBERTON associe à ces remerciements les élus de la CCI Lyon Métropole ainsi que le Président de la Région Auvergne Rhône-Alpes. C'est ce qui pouvait arriver de mieux au musée des tissus, ce qui s'est passé au sein des CCI montre que les élus de la CCI Lyon Métropole ont eu raison de s'occuper de ce dossier. En effet, s'il avait fallu le traiter aujourd'hui, nul ne sait comment il aurait fallu s'y prendre.

Le projet est très dynamique et va permettre une véritable renaissance de ce musée.

Au global, il aura fallu du temps, mais cela aura permis de faire en sorte que ce formidable travail des Soyeux puisse être conservé dans sa ville d'origine.

Le Président Emmanuel IMBERTON passe au vote.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Une conférence de presse est prévue avec le Président de la Région le 1^{er} octobre pour officialiser ce projet.

**ESTA Lyon :
Évolution du projet ;
Modification de la dénomination sociale de l'association ;
Évolution de la gouvernance**

Le Président Emmanuel IMBERTON laisse la parole à Christophe DUDON.

Christophe DUDON rappelle que la CCI Lyon Métropole a créé l'ESTA Lyon en 2015 via un partenariat avec la CCI de Belfort qui avait créé une école très originale et unique en France, l'ESTA. En effet, cette école forme, en cinq ans, des managers en ingénierie d'affaires sur un double cursus : science de l'ingénieur et science de gestion, science commerciale. Ce très beau projet s'est développé en partenariat avec l'INSA qui a tout de suite été le partenaire de la CCI Lyon Métropole.

Les élèves de cette école font donc un double cursus dont un cursus enseigné par les professeurs de l'INSA dans l'école ou à la Doua, mais également un parcours de science commerciale, l'objectif étant de former des managers en ingénierie d'affaires, des gens capables de vendre des solutions techniques, intégrées à des entreprises industrielles du territoire.

L'école n'a que trois ans, mais compte 160 élèves à présent et la première promotion va bientôt sortir. Ce sont des jeunes qui y sont entrés en Bac+2 en 2015 et sur les 12 étudiants qui vont finir le cursus, 11 ont signé un contrat avec une entreprise avant la fin de leur stage, avec un niveau de salaire de 37 000 €. C'est une très belle réussite.

En revanche, la relation avec l'ESTA Belfort va s'arrêter. La CCI Lyon Métropole a proposé à la CCI de Belfort et à l'ESTA Belfort de créer un groupe, de fusionner les deux écoles pour avoir une ambition plus forte. Mais les deux CCI n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur cette ambition, la vision la CCI de Belfort étant différente de la vision de la CCI Lyon Métropole. Il a donc été décidé de se séparer.

Ce lundi soir, une cérémonie est organisée pour la rentrée solennelle des étudiants ; les familles sont invitées au Palais de la Bourse afin de leur présenter le nouveau projet et le nouveau nom de l'école, du fait de la séparation. Le nouveau projet repose sur un partenariat renforcé avec l'INSA dont le directeur sera également présent pour nous faire part de son ambition pour cette école. M. Bernard BELLETANTE, Directeur de l'EM Lyon, sera également présent. Ce dernier va intégrer le comité de développement stratégique de l'école et apportera sa contribution à l'avenir de cette école.

Le Président Emmanuel IMBERTON tient à souligner que les choses n'ont pas toujours été très simples. D'abord parce que la CCI de Belfort était très partante à l'origine du projet,

mais elle doit faire face aujourd'hui à des difficultés budgétaires énormes. Le Président Emmanuel IMBERTON estime que la CCI de Belfort a craint, compte tenu de l'évolution de l'ESTA Lyon qui compte 160 élèves, de ne pas être suffisamment représentée au sein du groupe. Des négociations ont eu lieu avec le Président de la CCI de Belfort, avec le Directeur de l'ESTA, son Président, pour trouver un accord et une sortie de crise sans trop de dommages. Un protocole de sortie a été signé, respectant les droits de chacun, et qui, mis à part quelques refacturations qui étaient prévues, ne coûtera pas un centime.

Développer une école, surtout une école originale comme l'ESTA Lyon, n'est pas aussi simple que prévu. Ce soir, une deuxième étape s'ouvre, le nouveau nom sera présenté aux parents des étudiants. Ce n'est pas simple pour les parents parce que lorsqu'on touche aux enfants, à leur scolarité, ça devient très vite un sujet très sensible. La CCI Lyon Métropole a réussi à continuer à travailler avec les parents, a pris des engagements et notamment celui que leurs enfants auraient un emploi, cet objectif est tenu pour 11 d'entre eux issus de la première promotion. Tous les échos que l'on entend en retour montrent que ce cursus est exactement dans la cible visée du monde industriel. Ces diplômés apportent aux industriels une vision commerciale et ont un bagage technique leur permettant de négocier efficacement.

Ce qui avait marqué le Président Emmanuel IMBERTON dans l'ESTA, c'était que des promotions entières de jeunes diplômés reprenaient des PME. Quand on connaît les entreprises industrielles qui sont à reprendre dans la région, l'on pourra s'appuyer sur ces forces vives.

Myriam BENCHARAA précise que les huit derniers mois ont été très compliqués dans la mesure où il a fallu gérer une situation de crise sans précédent. La CCI Lyon Métropole sort de cette relation avec l'ESTA Belfort, relation compliquée et difficile à gérer. Aujourd'hui, l'ESTA Lyon est en mesure de présenter un projet aux étudiants et aux parents, projet très fort avec ce double partenariat INSA EM Lyon formalisé dans le cadre d'une convention tripartite INSA/EM Lyon/CCI Lyon Métropole.

Les élus de la CCI Lyon Métropole avaient été particulièrement marqués, il y a quatre ans, par le taux d'insertion à l'emploi des étudiants de l'ESTA Belfort. Les diplômés de l'ESTA, que ce soit Belfort ou Lyon, connaissent un taux d'insertion dans l'emploi quasiment de 100 %. Myriam BENCHARAA reste convaincue que l'avenir de l'ESTA Lyon sera très

favorable, de belles perspectives vont encore se dessiner et de beaux projets seront réalisés.

Une page est tournée, en passant à une nouvelle identité et à une nouvelle constitution de l'ESTA Lyon.

Cette nouvelle école s'appellera HYBRIA, en clin d'œil à l'hybridation avec cette formation double compétence en science appliquée d'ingénieur et en science de gestion.

La CCI Lyon Métropole a travaillé avec un cabinet conseil afin de l'accompagner sur la recherche d'identité. L'objectif était de développer et de s'appuyer sur un ancrage au territoire et d'apporter aux entreprises des profils d'étudiants et de futurs collaborateurs très compétents avec une formation de haut niveau. L'objectif est d'être en phase avec le marché de l'emploi et les besoins et attentes des entreprises.

L'apport de la CCI Lyon Métropole dans ce projet s'élève à 1,4 M€ et les besoins en trésorerie sur les quatre prochaines années sont estimés à 1,9 M€.

Le Président Emmanuel IMBERTON revient sur le nom HYBRIA qui vient de l'hybridation, qui devient dans l'enseignement supérieur l'une des données majeures en faisant en sorte qu'on n'ait pas que des spécialistes et des généralistes, mais des gens qui côtoient plusieurs métiers. D'ailleurs, il est question d'un rapprochement entre HEC et Polytechnique.

Il souhaite qu'HYBRIA soit demain un nouvel EM Lyon.

Thierry RAEVEL demande si, du point de vue de la commission des titres de l'ingénieur, ce changement d'identité est impactant.

Myriam BENCHARAA répond par la négative. C'est une formation avec un titre RNCP qui est mis à disposition par la CCI de Paris, titre d'ingénieur d'affaires technico-commercial. Hybria ne délivrera pas un diplôme visé. Le but est d'avoir de la souplesse et une réactivité que la CCI Lyon Métropole n'aurait pas dans le cadre d'une conceptualisation purement académique.

Le Président Emmanuel IMBERTON demande à l'Assemblée Générale :

- d'autoriser la résiliation des accords signés en 2015, 2017 et 2019 entre la CCI de Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne, la CCI du territoire de Belfort, l'association ESTA Belfort et l'association ESTA Lyon ;

- d'habiliter le président à signer le protocole d'accord de résiliation selon les conditions exposées et de procéder à toutes les formalités administratives s'avérant nécessaires ;
- d'autoriser le changement de dénomination sociale de l'association ESTA Lyon et d'habiliter les représentants de la CCI Lyon Métropole au sein de l'association à procéder aux délibérations afférentes.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**Principales orientations et méthodologie
pour l'adoption des positions de CCI Lyon Métropole
dans la mise en place et la modification des documents d'urbanisme**

Le Président Emmanuel IMBERTON laisse la parole à Gaëlle BONNEFOY-CUDRAZ.

Gaëlle BONNEFOY-CUDRAZ salue l'Assemblée et indique qu'elle est accompagnée de Nicolas SCHMITT de la Direction de l'Industrie, de la Compétitivité & des Territoires qui a travaillé avec elle sur cette thématique pour le Direction de l'Entrepreneuriat, du Commerce et de la Proximité qu'elle représente.

Des élus de différentes commissions et des techniciens de la CCI Lyon Métropole ont élaboré et construit des outils afin de donner les positions de la CCI Lyon Métropole sur les documents d'urbanisme. En effet, la CCI Lyon Métropole est une personne publique associée, cela signifie que, dès lors qu'une collectivité modifie ou élabore un document d'urbanisme, elle doit lui demander son avis.

Il s'agit d'avoir au niveau du territoire de la CCI Lyon Métropole une stratégie affichée en matière d'avis réglementaire qui s'appuie sur des principes de positionnement généraux. L'objectif est que le positionnement de la CCI Lyon Métropole soit clair avec des messages clés à destination des collectivités locales et des entreprises.

Les cibles de la CCI Lyon Métropole sont, en premier lieu, les collectivités vis-à-vis desquelles la CCI Lyon Métropole doit se positionner comme un acteur d'influence dans le cadre de sa mission de délivrance d'avis réglementaire sur les documents d'urbanisme ; en second lieu, les entreprises vis-à-vis desquelles, la CCI Lyon Métropole, doit garantir un environnement propice à leur développement et les conseiller lorsqu'elles sont confrontées

à une évolution d'un document d'urbanisme. Enfin, l'autre cible est constituée des élus. Le rôle de la CCI Lyon Métropole est de faciliter la prise de position de ces derniers lorsqu'ils sont en contact avec des collectivités et des territoires sur les questions de l'urbanisme.

Ce travail a été réalisé avec les membres de la commission Commerce et de la commission Aménagement du territoire, les principes ont été validés dans le cadre de ces commissions et en Bureau le 02 juillet 2018.

Il s'agit de positionner des messages clés d'abord concernant le commerce, puis plus globalement l'aménagement du territoire. Concernant le commerce, lorsque la CCI Lyon Métropole donne un avis sur les documents d'urbanisme, ces messages ont pour objectif de favoriser le développement du commerce en centre-ville et le maintien des services de proximité. De façon prioritaire, la CCI Lyon Métropole souhaite que le développement du commerce s'effectue dans les centres-villes, dans les centres-bourgs et les centres-villages. L'objectif est de délimiter le développement de zones commerciales de façon concertée pour sauvegarder l'activité commerciale dans les centres-villes.

Nicolas SCHMITT poursuit sur les questions d'aménagement et d'urbanisme. Sur ce sujet, la CCI Lyon Métropole souhaite porter un message d'ambition et de développement du territoire pour les chefs d'entreprise et les créateurs. La planification et l'urbanisme, ce sont souvent des contraintes ; si un chef d'entreprise a un projet d'agrandissement, d'extension, tout cela est une contrainte, mais cela peut aussi se révéler être une opportunité. L'objectif est de mettre de la cohérence entre les documents disponibles au niveau local, mais aussi au niveau régional, national voire européen. La CCI Lyon Métropole appuie son action sur l'anticipation et la mise en cohérence des documents.

Quant au développement urbain, là encore il ne faut pas être en position défensive, mais plutôt en position positive pour le développement du territoire et avoir ces notions d'équilibre. Les centres-villes et les périphéries sont souvent mis en opposition ; la CCI Lyon Métropole veut respecter les équilibres territoriaux.

Enfin, il s'agit d'aider les entreprises à croître : souvent, l'urbanisme, la planification, ce n'est pas un problème, or le chef d'entreprise le perçoit comme un problème. C'est aussi le rôle de la CCI Lyon Métropole d'expliquer en amont quels sont les projets sur le territoire, les opportunités et quelles initiatives économiques peuvent les aider dans leur développement.

Enfin, il s'agit de répondre aux enjeux d'accessibilité de par les infrastructures routières, mais aussi de communication.

Ces messages généraux permettent à la CCI Lyon Métropole de se repositionner et de dire qu'elle est sur tous les fronts pour accompagner l'entreprise, en anticipation avec ses partenaires dont les collectivités. Lorsqu'elle est sollicitée en tant que personne publique associée, la CCI Lyon Métropole intervient souvent à la fin et l'idée est de se repositionner dès l'amont.

Les groupes de travail sont allés plus loin, des élus des commissions Commerce, Aménagement et Développement Durable ont travaillé sur des points de vigilance, des positions à avoir sur l'ensemble du territoire et sur des espaces spécifiques dont les zones d'activité ou les centres-villes. La CCI Lyon Métropole sera notamment attentive sur la densification, les règles de construction qui favorisent le développement des entreprises. Autre sujet, le stationnement qui arrive toujours à la fin des discussions. La CCI Lyon Métropole considère que ce sujet doit être réfléchi dès l'amont.

La CCI Lyon Métropole voudrait aussi mener un travail en interne pour être plus efficace. Sur l'interne, il y a des procédures techniques et transversales, gérées par les équipes. C'est très bien fait. Mais il faut des procédures de validation internes, les circuits étant parfois un peu longs. Il faut aussi renforcer les liens techniciens/élus, ces points interrogent les élus et les techniciens ont aussi besoin des élus comme vecteurs à l'extérieur pour occuper le terrain.

À l'externe, il faut communiquer tout ce que vient de définir la CCI Lyon Métropole, par exemple via une brochure relatant sa position, mais aussi dans des vidéos présentes sur le site de la CCI Lyon Métropole pour que les entreprises demeurent attentives aux informations et sachent que sur leur territoire des évolutions sont prévues.

Le Président Emmanuel IMBERTON demande s'il y a des questions.

M. Claude RISAC demande si, quand les collectivités territoriales établissent ces documents d'urbanisme, elles ont la possibilité ou l'obligation de consulter la CCI Lyon Métropole. Il demande également si la CCI Lyon Métropole est intervenue sur le PLH qui est en discussion sur Saint-Étienne.

Nicolas SCHMITT précise que la CCI Lyon Métropole est invitée à toutes les réunions de préparation pour l'établissement de ces documents, mais en tant que personne publique associée, elle émet un avis avec un positionnement qui n'est pas toujours affirmé. L'idée est donc d'avoir un appui supplémentaire en publiant des documents en amont pour maintenir ces positions.

Claude RISAC demande des précisions, à savoir si des élus sont intervenus, et si oui, quels messages ont-ils portés ?

Nicolas SCHMITT lui répond que les élus ne sont pas intervenus.

Gaëlle BONNEFOY-CUDRAZ souligne que ces procédures sont relativement longues. Lorsqu'une collectivité prescrit l'élaboration de son document d'urbanisme, il faut 18 à 24 mois jusqu'à l'aboutissement et l'arrêt du projet. La CCI Lyon Métropole dispose de ce laps de temps pour réagir.

Le fait que la CCI Lyon Métropole puisse donner un avis est un rôle que les entreprises connaissent peu. Ce n'est pas un avis contraignant, mais un avis éclairé pour porter la voix des entreprises. L'objectif du travail entrepris est de mieux faire connaître ce rôle et les grands messages clés à défendre.

La CCI Lyon Métropole reçoit des demandes d'avis quasiment tous les jours et il s'agit de se donner des priorités de positionnement en fonction des enjeux relevant des territoires.

Nicolas SCHMITT revient sur la question qu'a posée Claude RISAC pour indiquer que c'est dans une logique d'amélioration. Il faut la position du technicien et la parole portée par l' élu.

Mme Évelyne GALERA souhaite adresser ses compliments pour ce travail formidable, comme celui qui a été fait sur la 10^{ème} enquête. En revanche, selon elle il manque un élément sur le schéma d'accueil des entreprises. Ce serait intéressant que la CCI Lyon Métropole s'y intéresse. Des entreprises étrangères veulent s'installer et viennent voir pour cela la CCI Lyon Métropole. Il y a cinq pôles de parc d'activité et le but est de savoir lequel est le plus intéressant pour elles. Ce serait intéressant de l'ajouter.

Et puis, il y a obligation de faire venir la CCI Lyon Métropole dans les groupes de réflexion, mais c'est souvent trop tard.

Enfin, les commerces de centralité travaillent de plus en plus pour la simple raison qu'il y a des problèmes de transport et qu'on a intérêt à faire travailler son commerce local. Il convient donc d'appréhender ce sujet et de tenir compte du développement des parcs et des parcs vieillissants. Il faut également en profiter pour donner une note par rapport à un schéma d'accueil des entreprises.

Marc DEGRANGE a l'habitude de dire qu'on ne construit pas une maison sans les fondations et l'urbanisme est vraiment la fondation. Sans l'urbanisme, on ne peut pas mener une politique, qu'elle soit de l'habitat ou commercial. Les décisions qui sont prises résultent

du travail de commission, mais aussi du plan de mandat voté dont entre autres pour le commerce d'avoir un équilibre constant entre le commerce de proximité et les autres activités de commerce et le fait de revaloriser les centres-villes par rapport aux périphéries bien qu'il faut prendre en compte le redéploiement des périphéries. Des centres sont très vieillissants, mais ça ne veut pas dire qu'il ne faut pas les réhabiliter.

On demande à la CCI Lyon Métropole un avis qui n'est qu'un avis. *In fine*, c'est bien le politique qui prend la décision. Ceci dit la plupart du temps, la CCI Lyon Métropole essaye d'avoir un travail en amont sur tous ces sujets aussi bien sur l'habitat que sur le commerce de manière à arriver à un consensus et que le travail qui en résulte soit partagé par tous les partenaires. Il est très important que les élus soient derrière la CCI Lyon Métropole pour avoir une position réelle de manière à renforcer l'avis qu'elle émet auprès des collectivités territoriales et affirmer sa position qui, par ce document, sera très claire.

Le Président Emmanuel IMBERTON fait part de ses remerciements pour le travail réalisé. Il propose de voter l'adoption de cette doctrine, des positions de la CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne dans la mise en place et la modification des documents d'urbanisme, en attendant la fin des travaux et notamment la sortie d'une brochure résumant ces positions.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**Avis et position de la CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne sur les
projets de modification des PLU de :
Saint Bonnet de Mûre ;
Saint Pierre de Chandieu ;
Sainte Foy l'Argentière**

M. Marc DEGRANGE souligne que les élus ont pu consulter les documents et qu'ils peuvent poser des questions s'ils en ont.

Évelyne GALERA voudrait savoir quels éléments ont conduit la CCI Lyon Métropole à émettre un avis défavorable notamment sur le PLU de Saint Bonnet de Mûre.

Marc DEGRANGE précise que Saint Bonnet de Mûre a ouvert un pôle extérieur de commerce de 20 000 m² il y a quelques années et que Saint-Priest va s'agrandir et va proposer 27 000 m² à la place de Leroy Merlin. Tout cela a été anticipé et travaillé. Or, à présent Saint Bonnet de Mûre veut encore agrandir et propose de reconstruire plus de 25 000 m². C'est justement ce que la CCI Lyon Métropole ne veut pas, elle souhaite avoir une démarche concertée. En l'occurrence, aucune enquête n'a été faite sur l'équilibre financier de cette opération, s'il y a des porteurs de projet, si ça correspond au territoire, s'il y a les clients potentiels. Cette démarche a été faite à l'envers. On construit et après, on voit s'il y en avait besoin ou pas, raison pour laquelle la CCI Lyon Métropole émet dans ce cadre, et en expliquant pourquoi, un avis défavorable.

Le Président Emmanuel IMBERTON indique que l'avis pour Saint Bonnet de Mûre est défavorable, pour Saint Pierre de Chandieu favorable et pour Sainte Foy l'Argentière favorable.

Dans la mesure où le territoire relevant de la CCI Lyon Métropole compte beaucoup de communes, il estime qu'il faut vraiment faire confiance aux services pour traiter la demande en fonction de la doctrine votée.

Il propose de voter l'accord de l'Assemblée Générale sur ces avis et de l'autoriser à signer les courriers de transmission de ces derniers aux maires de ces communes.

M. Philippe Guérand n'était pas présent au moment ce vote.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Information sur la représentation de la CCI Lyon Métropole au sein du groupe « Early Makers Group » / EMLyon

Le Président Emmanuel IMBERTON rappelle que la CCI Lyon Métropole avait décidé le 23 avril dernier de réorganiser la gouvernance de l'EM Lyon. La société anonyme à directoire et conseil de surveillance Early Makers Group a, donc, été immatriculée auprès du greffe du tribunal de commerce le 24 août 2018. L'administration et le contrôle de cette société sont organisés autour de deux organes : le directoire et le conseil de surveillance.

Le directoire est composé de cinq membres maximum, pour un mandat de cinq ans, membres choisis par le conseil de surveillance. Parmi les membres du directoire, le conseil de surveillance nomme un président.

Après avoir rendu autonome financièrement l'EM Lyon, en arrêtant de subventionner l'école et lui facturant des loyers de « marché », il s'agit maintenant de la rendre juridiquement autonome en en faisant une société anonyme. EM Lyon est la première école de commerce en France à avoir choisi ce statut. Si la CCI Lyon Métropole a fait toutes ces démarches, c'est parce qu'elle ne souhaite pas que demain son école dépende des vicissitudes de la vie de la CCI Lyon Métropole, elle a donc choisi de la rendre autonome.

Mais il faudra très bientôt se poser une autre question, à savoir si la CCI Lyon Métropole sera capable de financer le développement de son école ou si, au contraire, elle fera appel à des investisseurs pour venir à ses côtés, au capital.

C'est une démarche innovante sur laquelle la CCI Lyon Métropole a le pouvoir en tant qu'actionnaire à 99 %. L'objectif est de permettre aux salariés de l'EM Lyon de devenir actionnaire à hauteur de 9 %, 1 % étant réservés aux anciens élèves. La CCI a fait en sorte de garder la majorité : cinq membres sur 12 sont des élus de la CCI Lyon Métropole et cinq membres sont des personnalités qualifiées nommées par la CCI Lyon Métropole ; nous gardons donc le contrôle sur les personnes extérieures. Il y a également un membre de l'association des diplômés de l'EM Lyon et un représentant du personnel dans ce conseil de surveillance.

Des mesures transitoires sont à prendre avec la création de cette société, notamment la nomination des premiers membres du conseil de surveillance au nombre de six dont trois membres de la CCI Lyon Métropole parmi lesquels le Président Emmanuel IMBERTON, Jean MOUGIN et Myriam BENCHARAA en tant que vice-présidents. Dans les mois à venir, deux représentants supplémentaires devraient être désignés par le Président dans les conditions prévues par l'article 23 du règlement intérieur. Bruno BONNELL a été désigné Président du conseil de surveillance d'Early Makers Group, le Président IMBERTON vice-président et Bernard BELLETANTE est nommé président du directoire.

Le Président Emmanuel IMBERTON propose de voter la désignation des trois représentants de la CCI dans cette nouvelle structure.

Catherine SANNIER profite de ce sujet pour rappeler que l'évolution de la gouvernance de l'AESCRA découle de la création d'Early Makers Group.

Le Président Emmanuel IMBERTON souligne en effet que dans ce nouveau schéma de gouvernance via la holding Early Makers Group, les statuts de l'association gestionnaire de l'EM Lyon, l'AESCRA qui devient une filiale du groupe, ont dû être modifiés. Une Assemblée générale extraordinaire s'est réunie à cet effet le 07 septembre 2018. Le nombre de collègues au sein de l'AESCRA a été réduit à deux en lieu et place des quatre collègues initiaux. Ainsi, désormais les membres de l'association sont répartis dans les deux collèges suivants : collège des fondateurs composés d'un membre unique, personne physique membre élu de la CCI Lyon Métropole, et le collège des membres de droit composé de trois membres au plus, personnes physiques dont le président du conseil de surveillance de la société Early Makers Group et des deux membres désignés par ce même conseil.

Le Président IMBERTON conserve son mandat en tant que représentant du membre fondateur de l'AESCRA, il dispose donc deux voix délibératives.

Dans les semaines à venir, il réunira les élus de façon informelle pour échanger autour de l'avenir de cette école.

Il propose d'approuver les représentants à Early Makers Group.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

Projet de création d'un pôle européen de la Sécurité Globale

Le Président Emmanuel IMBERTON laisse la parole à Alexis GILOPPE.

Alexis GILOPPE travaille depuis quelques semaines au niveau technique avec plusieurs partenaires sur la création de ce pôle européen pour la sécurité globale, consistant à créer un centre permettant de développer des moyens de collaboration entre les différentes forces de sécurité. La phase technique permettra d'avancer avec quatre partenaires dont FITS, la fédération des techniques de sécurité, mais également la Région, le Grand Lyon et le cluster Safe.

Xavier PELLETIER souligne que les élus de la précédente mandature étaient informés du campus européen de sécurité intérieure. Tout cela est le fruit de ce que faisait la CCI Lyon Métropole en créant le cluster Eden et en entrant dans le forum international pour les technologies de sécurité. Un projet a consisté à créer une académie de police, mais cela

n'a pas fonctionné. L'idée était de regrouper les formations dédiées à la police et à la gendarmerie sur Lyon. Sachant qu'il y a déjà sur Lyon Interpol, l'école de police nationale, la police technique et scientifique, l'idée était de créer ce noyau de formation sur Lyon.

Le nom a changé, le terme *campus* étant très orienté sur la formation, cela s'appelle donc pôle européen, le but étant d'essayer d'agréger les entreprises du territoire qui travaillent sur les domaines de la sécurité en passant par les armuriers, ceux qui travaillent sur le digital ou les solutions numériques en matière de sécurité et les grandes entreprises de sécurité privée dont certaines ont leur siège à Lyon. L'idée est d'amener tous ces acteurs à essayer de co-construire des solutions, envisager des solutions en commun et de présenter aux donneurs d'ordre (Ministère de l'Intérieur, Ministère de la Défense) des solutions intégrées. La CCI Lyon Métropole veut essayer de fédérer ces entreprises et les amener à envisager des solutions, des perspectives techniques, concrètes pour améliorer les postures des entreprises en matière de lutte contre les menaces qui pèsent sur le pays : menace terroriste, mafieuse.

La CCI Lyon Métropole avance avec ses partenaires : Cluster EDEN, FITS et le cluster Safe qui se situe à Aix-en-Provence et qui est intéressé par le projet, ainsi que deux grandes collectivités : la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Métropole de Lyon. Le projet les intéresse beaucoup, la Métropole de Lyon et la Région ayant décidé d'investir 5 M€ sur ce projet à partir de 2019 et de financer le fonctionnement de ce projet à hauteur de 200 000 € chacune. Il faut maintenant trouver une gouvernance et la construire, raison pour laquelle une association de préfiguration est créée et dont l'objet sera de mettre en œuvre une structure juridique qui pilotera ce projet.

Il est demandé à l'Assemblée Générale de confirmer la position de la CCI Lyon Métropole au regard du projet et valider la proposition de constitution de l'association de préfiguration ainsi que la nomination de Xavier Pelletier, représentant de la CCI Lyon Métropole au sein de l'association.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

<p align="center">Présentation de Workplace le nouvel outil de communication des Élus</p>

Le Président Emmanuel IMBERTON rappelle qu'il avait pris des engagements à ce sujet et laisse la parole à Laurent ASSOUD, Chief Transformation Officer, pour présenter cet outil Workplace visant à mieux communiquer et à échanger entre les élus.

Laurent ASSOUD salue l'Assemblée. Il souligne que ce travail a été initié au printemps dernier afin d'améliorer la collaboration avec les élus. D'autres chantiers sont en cours, comme mieux travailler dans les commissions, revoir les fonctionnements des Assemblées générales, des délégations.

Cela s'inscrit dans un projet de transformation globale de la CCI Lyon Métropole qui est en train de s'opérer autour de l'enjeu de la collaboration avec les élus, mais aussi de l'enjeu du business et des services aux entreprises. Laurent ASSOUD reviendra devant l'Assemblée Générale pour présenter plus profondément ce programme de transformation. Pour l'heure, il va présenter le projet d'intranet élus, nouvel outil de communication digital qui a pour objectif de renforcer la communication avec les élus et entre les élus pour qu'ils puissent mieux préparer leurs prises de parole et pour faire d'eux de meilleurs ambassadeurs encore de la CCI Lyon Métropole envers les entreprises et les territoires. L'objectif est d'avoir un outil web permettant d'accéder aux informations, de recevoir les actualités de la CCI Lyon Métropole, de contacter et d'échanger avec leurs interlocuteurs et collaborateurs de la CCI Lyon Métropole et enfin de pouvoir se connecter avec leurs pairs.

À ce titre, il est proposé de tester Workplace, outil développé par Facebook. Plutôt qu'un intranet, une GED (gestion documentaire), il pense qu'il faut un réseau social. Il estime en effet que les élus ont plus besoin d'un outil qui s'apparente à un réseau social pour créer du lien, du transversal plutôt qu'un intranet où on se contente de poser de l'information descendante. Cet outil est plus collaboratif, plus moderne et plus puissant.

C'est une expérimentation, cet outil ne sera pas imposé, Laurent ASSOUD invite seulement les élus à le tester afin de voir s'il leur convient et à exprimer leur avis. C'est à partir de leur retour qu'il pourra définir s'il convient.

Pour ceux qui utilisent Facebook, Workplace y ressemble beaucoup, pour autant il rappelle que ce n'est pas Facebook, ce sont deux espaces différents. Le Workplace de la CCI Lyon Métropole est un espace confidentiel, fermé, privé, sur invitation uniquement. Un document sur Workplace ne circule pas sur Facebook et inversement.

Workplace fonctionne par groupes, espaces de partage fermés entre membres, on ne peut pas voir ce qui se passe dans le groupe si l'on n'en fait pas partie. On peut imaginer le

groupe de la délégation de Saint Étienne, de la commission International, etc. En revanche, quand on fait partie d'un groupe, on peut publier des événements, des actualités, des documents comme un compte rendu, un ordre du jour, une présentation, accéder à l'annuaire de toutes les personnes inscrites dont les collaborateurs, publier ou voir les événements publiés dans les groupes. Et pour chaque publication, il y a la possibilité de réagir, d'échanger, de dire si on assiste à un événement et de liker ou commenter. On peut envoyer des sondages et discuter via Workchat (équivalent de Messenger). Tout le monde peut réagir, participer, publier des messages, documents, liens, sondages, photos, événements.

L'application mobile permet d'avoir Workplace sur son téléphone et de recevoir des notifications directement.

Laurent ASSOUAD invite les élus à activer leur profil dès à présent, après avoir reçu un mail invitant à cliquer sur *Rejoindre votre équipe*, et définir son mot de passe. Il organisera dans quelques jours un Webinar (formation en ligne) pour que les élus puissent lui poser des questions et échanger autour de Workplace et il reste à disposition s'ils ont des questions ou des problèmes avec Workplace.

À la question de Jean-Michel COQUARD qui demande si les mots de passe sont associés directement aux comptes créés, Laurent ASSOUAD précise que chaque personne doit créer son mot de passe. Tout le monde sera invité par mail à cliquer sur un lien et devra définir son mot de passe.

Le Président Emmanuel IMBERTON compte sur tous les élus pour faire vivre cet outil qui répond au cahier des charges donné à Laurent ASSOUAD. Il faut que tout le monde l'utilise pour qu'il fonctionne. Un bilan sera fait en décembre.

Laurent ASSOUAD précise qu'une trentaine de collaborateurs de la CCI Lyon Métropole ont commencé à créer des groupes et à mettre des documents pour que les élus aient déjà une idée de la structure. Tous les groupes relatifs aux commissions seront créés. Chaque personne doit demander à accéder à un groupe.

M. Philippe DALAUDIERE, pensant que cet outil est gratuit, demande si les données sont exploitées.

Laurent ASSOUAD lui répond qu'il n'est pas gratuit et coûte 3 \$ par utilisateur actif par mois. Si personne ne se connecte, ça ne coûte rien, il faut être actif chaque fois et la facturation

est faite en fonction des personnes actives dans le mois. Il n'y a pas de publicité et les données ne sont pas exploitées. Ce n'est pas le même modèle économique que Facebook.

Thierry RAEVEL souligne que les plates-formes collaboratives existent déjà notamment pour la commission International.

Laurent ASSOUD a étudié tous les outils à disposition notamment au sein de la CCI Lyon Métropole, ceux qui étaient déjà utilisés par certains. L'International est la seule commission qui a déjà un outil collaboratif, CCI Business, mais CCI Business ne répondant pas exactement au cahier des charges, il a choisi de proposer cet outil. C'est une expérimentation, et si à l'issue, les élus estiment que CCI Business correspond mieux à leurs attentes, il se ralliera à CCI Business.

Quoi qu'il en soit, pour le test de Workplace, il faut que les élus qui utilisent CCI Business viennent sur le groupe Workplace.

Le Président Emmanuel IMBERTON a pris en compte les demandes des élus et d'autres projets sont à l'étude pour faire en sorte que les élus soient mieux associés aux décisions. Il espère que l'expérience sera positive.

Membres associés : démission et désignation

Le Président Emmanuel IMBERTON informe que Guy DELORME, en accord avec Daniel VILLAREALE, propose de désigner Yves TAMIN, Conseiller Technique, en qualité de membre associé et en remplacement de Gérard VERRIER, démissionnaire en date du 24 avril 2018.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Informations du Président et des Présidents de délégations : Questions diverses

Délégation de Roanne

M. Guy DELORME indique que la CCI Lyon Métropole a mis à disposition de la délégation de Roanne la Tour Oxygène le 13 juillet 2018 pour faire une opération de marketing territorial qui a très bien fonctionné et a bénéficié de nombreuses retombées de presse, avec pour thème le fait que 2 000 emplois sont à pourvoir à Roanne. Il y a en effet un certain frémissement économique et les grosses entreprises comme Nexter embauchent énormément. Cette présentation visait à montrer que des emplois sont créés sur Roanne, mais surtout que ceux qui décideraient de venir dans cette région trouveraient beaucoup d'agréments notamment par rapport aux exigences d'une nouvelle génération qui veut associer qualité de travail et qualité de vie. Il pense qu'à ce niveau, la région de Roanne, 10^{ème} arrondissement de Lyon, a des arguments complémentaires.

Par ailleurs, Guy DELORME participera à l'événement Roanne Tables Ouvertes qui aura lieu en octobre 2018. Quelques élus sont venus à Roanne l'an dernier lors de la réception plénière et ils ont été très intéressés. D'ailleurs, l'événement Roanne Educ Tour a eu lieu et il remercie les Lyonnais et la commission Tourisme pour leur bienveillance vis-à-vis du *petit* Roannais. Ils ont pu constater qu'on peut développer des entreprises d'un point de vue touristique et agroalimentaire à Roanne. L'un des effets premiers de Roanne Tables Ouvertes est qu'il y aura des dîners faits à quatre mains : un cuisinier Roannais associé à un cuisinier Lyonnais, à l'Hôtel de Ville.

Il tient par ailleurs à remercier M. Gérard PELISSON, élu de Roanne. Guy DELORME était absent lors d'un bureau et lui avait délégué la vice-présidence. Gérard PELISSON a en conséquence assisté à la réunion Comment motiver les élus et a lancé une enquête auprès des élus Roannais. Il en ressort que 92 % des élus Roannais sont très heureux de la fusion et montrent leur intérêt pour un certain nombre de choses qui sont mises en place. À Roanne, les élus se réunissent assez souvent, le groupe de travail fonctionne bien. La délégation vie d'une façon très positive la CCI Lyon Métropole. La seule chose qui inquiète les élus, c'est le devenir de la CCI Lyon Métropole.

Les élus veulent conforter leur rôle. Ils se sont mis d'accord avec l'agglomération de Roanne pour que le Fab Lab Roannais soit installé dans les locaux de la CCI Lyon Métropole. C'est une bonne chose que les entreprises qui ne connaissent pas très bien toutes les possibilités que peut offrir l'impression en 3D notamment puissent, dans un lieu qui leur est plus familier et accessible, venir tester et voir ce qu'on peut faire dans un Fab Lab.

Par ailleurs, Guy DELORME informe que Roanne a été, comme Montbrison et Feurs, élue au programme Cœur de ville et la CCI Lyon Métropole a été associée à cette réflexion. Lors de leur dernière réunion à Roanne, le collaborateur dédié au commerce associé à ce projet Cœur de ville a rendu compte aux élus de la localité de ce que représentait ce programme Cœur de ville à Roanne.

Enfin, l'Instant Numérique aura lieu le 14 février 2019 à Roanne et sera basé sur la qualité des rapports individuels qu'il peut y avoir entre les entreprises et le numérique. Le numérique n'est pas une solution magique, cela sous-entend qu'on a prévu de modifier beaucoup de choses chez soi.

Délégation de Saint-Étienne

Irène BREUIL informe que le 4 septembre 2018 la Délégation de Saint-Etienne a présenté à M. Gaël PERDRIAU son expertise en matière d'accompagnement à l'élaboration d'un SDUC.

Marc DEGRANGE précise que c'est une opération que la CCI Lyon Métropole souhaitait depuis de nombreuses années. Le SDUC, schéma directeur de l'urbanisme commercial, a été créé dans les années 70 et consiste à mettre tous les partenaires du commerce, aussi bien la Métropole, la Ville principale, les Chambres consulaires, les représentants du SCOT autour d'une table pour définir sur les cinq prochaines années le développement commercial. Cela fonctionne très bien sur le territoire et il a été souhaité l'intégrer à Saint Étienne. Le maire de Saint-Étienne a été très réceptif, les a très bien accueillis et souhaite le mettre en place très rapidement. Il y aura donc un SDUC à Saint-Étienne dès 2019.

Mme Irène BREUIL ajoute que le 13 septembre 2018 le président François MEON est allé à la rencontre d'entreprises stéphanoises, dont l'industrie PCI SCEMM qui conçoit et fabrique des systèmes d'usinage, ainsi qu'auprès de commerces en centre-ville. Des remarques ont été faites lors de ces instants partagés comme la problématique de rentrer dans Saint-Étienne pour donner la possibilité aux habitants des villes alentours de venir acheter en centre-ville, la problématique des fermetures de magasin le temps de midi, celle d'améliorer l'habitat pour attirer les personnes à plus haut revenu. Il a également rencontré de jeunes entrepreneurs qui ont su innover, créer de nouveaux concepts de magasin.

Le 20 septembre 2018, s'est tenu Visiocommerce à Saint-Étienne. Une quarantaine d'enseignes dont de très belles (Carrefour, Système U, KFC) ont été reçues par M. Jérôme GRENIER et les équipes de la CCI Lyon Métropole, en partenariat avec les équipes de la ville.

Par ailleurs, Click&Shop aura lieu le 18 octobre prochain à la cité du Design, premier salon du genre en Auvergne Rhône-Alpes, complémentaire à Go Numérique et à l'Instant Numérique. Ce nouveau salon est né d'une dynamique collégiale de la CCI Lyon Métropole, la Métropole Stéphanoise, la Région Auvergne Rhône-Alpes sous l'impulsion de l'association de commerçants stéphanois, Welcom, qui regroupe une cinquantaine de e-commerçants stéphanois. Ce salon répond à une forte demande de trouver de l'information, de se former, rencontrer des professionnels du secteur dans la mesure où on est souvent isolé quand on est e-commerçant. Ce salon comptera 40 stands, 7 ateliers métiers, 6 ateliers Google, 2 tables rondes, 1 café du commerce, le guide du *Beginner*, une soirée remise des trophées, événement à ne pas manquer.

Également, pour valoriser l'écosystème gastronomie industrie agroalimentaire, les élus ont souhaité lancer un projet appelé Lanceur de start-ups dans le domaine de la gastronomie, de l'hôtellerie, des métiers de bouche et des arts de la table à Saint-Étienne. Les entreprises du territoire qui reçoivent font souvent remarquer qu'elles ont du mal à héberger et emmener dîner dans de beaux endroits les personnes reçues. Irène BREUIL porte elle-même ce projet.

Dans la Loire, la filière agroalimentaire est le 3^{ème} secteur industriel avec près de 150 entreprises et 5 000 emplois.

Enfin, samedi 21 septembre 2018, la 70^{ème} Foire internationale de Saint-Étienne s'est ouverte, avec 400 exposants, 48 000 m² d'exposition, 100 000 visiteurs, sur le thème de San-Francisco.

Le Président Emmanuel IMBERTON félicite Mme Patricia GROS-MICOL qui a remporté le prix de l'engagement sociétal lors du prestigieux prix de l'entrepreneur de l'année 2018 organisé par Ernst & Young. C'est une très belle récompense pour Patricia. Ce qu'elle fait est formidable, en permettant de faire travailler des personnes handicapées, de les faire changer de métier.

Il laisse à présent la parole à M. Jean-Daniel CRISTOFORETTI.

Jean-Daniel CRISTOFORRETTI remercie le Président et salue l'Assemblée. Il souligne que cette Assemblée générale illustre le travail que la CCI Lyon Métropole conduit tout au long de l'année à la fois sur des dossiers complexes, divers, sur des projets ambitieux dont le Musée des Tissus. Il a trouvé particulièrement intéressant le travail de doctrine, d'élément de cadrage sur l'urbanisme. C'est en effet un domaine où la CCI Lyon Métropole est beaucoup sollicitée et il est intéressant qu'elle ait une ligne de conduite technique à défendre.

Parallèlement, le sujet de la réorganisation de la CCI Lyon Métropole a été soulevé, réorganisation inhérente au contexte budgétaire auquel tout le monde est contraint. Il rappelle que cette démarche s'inscrit pleinement dans le cadre des travaux qui sont déjà initiés entre l'État et la CCI, dans le cadre des priorités énoncées par le Gouvernement.

Il revient sur deux de ces priorités d'actualité. Le Président de la République disait en octobre 2017 que la transformation économique comptait trois temps :

1. la souplesse, la flexibilité qu'on donne aux entreprises et aux salariés par le dialogue social,
2. la formation de l'apprentissage et la réforme de l'assurance-chômage,
3. la nécessaire réforme de la philosophie de ce qu'est l'entreprise.

Le premier temps concerne une étape décisive qui va être franchie avec la loi PACTE, Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises, qui part d'un double constat : en France, nous disposons d'assez peu d'entreprises de taille intermédiaire (5 800 vs 12 500 en Allemagne). Or, ce sont ces entreprises qui créent le plus d'emplois, qui ont les moyens d'innover et de se digitaliser, d'aller à la conquête de nouveaux marchés. Dans ce cadre, la loi PACTE a deux ambitions donc celle de permettre aux entreprises de se développer, de créer plus d'emplois en levant les verrous qui entravent leur fonctionnement et en leur donnant les moyens d'innover pour réussir. Le but est de replacer les entreprises au cœur de la société, en associant mieux les salariés à leur gouvernance, à leur résultat par le développement de l'intéressement et de la participation.

La loi PACTE qui est devant le Parlement a fait l'objet de travaux de concertation avec les organisations syndicales et professionnelles depuis plus d'un an. Cela a fait l'objet d'un débat. Il a été adopté en Conseil des Ministres et est en débat à l'Assemblée Nationale.

Les principales mesures de ce texte visent à consolider les entreprises, libérées des contraintes administratives afin de faciliter leur développement. Le point majeur de la loi

PACTE, c'est quelque chose dont on entend parler depuis 30 ou 40 ans, à savoir simplifier les seuils applicables aux PME. Il s'agit de créer un nouvel environnement plus favorable à la croissance des PME. La loi PACTE propose de lever tous ces obstacles en donnant un délai de cinq ans pour que les obligations correspondant à un effet de seuil soient mises en place. Il faut que pendant cinq ans le seuil de 50 salariés soit dépassé pour que l'entreprise soit assujettie aux obligations afférentes aux entreprises de plus de 50 salariés. Il y aura moins de seuils, de la cohérence et une pérennité dans le passage de ces seuils.

Le deuxième point de la loi PACTE qui est important est que pour les entreprises de moins de 250 salariés, il y aura la suppression du forfait social pour l'intéressement. Cela va permettre de développer les dispositifs d'intéressement des salariés dans les entreprises. Et il y aura également suppression du forfait social sur la participation dans les entreprises de moins de 50 salariés.

Le projet de la loi PACTE comporte un autre volet, à savoir l'accompagnement à l'export avec la création d'un guichet unique en région afin que l'international constitue un débouché plus naturel pour les PME.

Il s'agit aussi de faire en sorte que la procédure d'autorisation préalable d'investissement étranger en France soit renforcée et élargie afin de mieux protéger nos secteurs stratégiques.

En matière de transmission d'entreprise, le PACTE DUTREIL sera rénové pour permettre les transmissions à titre gratuit : les transmissions d'entreprises aux salariés, le financement de la reprise des petites entreprises sera ainsi facilité, de même que le dispositif devrait permettre d'aider au rebond des entrepreneurs en réduisant les délais et les coûts de procédure de la liquidation judiciaire. Le dispositif de crédit-vendeur sera encouragé grâce à l'étalement des prélèvements sur les plus-values pour les petites entreprises.

Ainsi donc, ce sont un certain nombre de dispositifs de facilitation. De même, pour permettre aux PME de grandir, conquérir des marchés extérieurs, créer de l'emploi, il y aura une meilleure lisibilité des financements et BPI France sera l'interlocuteur unique public du financement des projets internationaux des entreprises françaises. La volonté est de décentraliser et d'unifier les dispositifs.

L'État passera d'une logique de gestionnaire à celle d'un investisseur en cédant des participations pour investir dans les secteurs d'avenir. En parallèle, l'État renforcera ses dispositifs de contrôle sur les entreprises stratégiques. En revanche, la loi PACTE prévoit

de mettre un terme aux contraintes légales qui empêchent l'État de céder ses parts dans trois entreprises emblématiques : Aéroports de Paris, Engie et Française des jeux.

L'objectif affiché est de récupérer des moyens pour financer l'investissement à travers le fonds pour l'innovation de 10 Md€ promis pendant la campagne présidentielle par le Président de la République française, M. Emmanuel MACRON, comme l'a rappelé récemment le Ministre de l'Économie et des Finances, M. Bruno Le Maire. D'après une étude, la mise en œuvre de ce texte pourrait faire augmenter le PIB d'un point à long terme et de 0,4 point à horizon 2025.

Autre texte très important, la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, promulguée le 05 septembre 2018 après l'avis du Conseil Constitutionnel et la censure de quelques dispositions. L'essentiel des dispositifs se met en place au 1^{er} janvier 2020. Cette loi porte sur la formation, l'apprentissage ; les opérateurs de compétences remplaceront les opérateurs paritaires collecteurs agréés (OPCA), et seront plus en appui technique aux branches professionnelles. La loi a ainsi créé une instance nouvelle, France Compétences, qui regroupe le Fonds de Sécurisation des Parcours Professionnels, le CNEFOP et le COPANEF, organes qui sont collégiaux, nombreux et parfois complexes à faire fonctionner.

Le texte instaure une contribution unique à la formation professionnelle et à l'alternance de 0,85 % qui se substituera à compter du 1^{er} janvier 2019 à l'actuelle taxe d'apprentissage et à la contribution relative à la formation professionnelle.

De manière plus générale, il y a une refonte du financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage, une simplification de la collecte des fonds de la formation qui sont au cœur de cette même loi. Le financement des CFA se fera en fonction du nombre de contrats signés dans chacune des formations.

Cette loi comporte aussi des modifications importantes relatives à l'élargissement de l'assurance-chômage, à l'égalité professionnelle, à l'emploi des personnes handicapées, à la lutte contre les fraudes, au travail détaché.

Ces deux grands textes ont pour objectif de simplifier la vie des entreprises et de permettre le développement de l'emploi.

Dans l'actualité immédiate, l'État mène deux chantiers avec ses partenaires : la rentrée de l'apprentissage 2018, avec la mobilisation de tous les acteurs : Conseil Régional, Chambres consulaires, organismes de formation, CFA, Pôle Emploi. Cette année, une initiative plus

précise a été prise par le Ministère de l'Éducation Nationale et le Ministère du Travail qui ont demandé, partant du constat qu'il y avait une augmentation substantielle des choix d'orientation en apprentissage des élèves de 3^{ème} (9 500 élèves pour notre région dont 3 000 dans l'académie de Lyon et 4 700 dans l'académie de Grenoble et 1 800 dans l'académie de Clermont-Ferrand), de faire un travail concret de recensement des projets des jeunes qui veulent s'orienter vers l'apprentissage, qui sont plus nombreux, et de réussir leur orientation en travaillant très concrètement à partir de listes de jeunes sur chacune des académies pour satisfaire les offres d'emploi en apprentissage dont une partie est non-pourvue à ce jour.

Par ailleurs, sous l'autorité du Préfet un travail est conduit pour permettre et faciliter l'obtention de stage en entreprise ou établissement public pour réaliser le stage de fin de 3^{ème} pour les élèves dans les collèges relevant des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville où il y a toujours des difficultés à trouver des stages intéressants.

Enfin, l'État et la DIRECCTE restent mobilisés, encouragent les initiatives ayant pour but d'améliorer les performances économiques des entreprises (économie et social). Le Préfet qui n'a pu être présent aujourd'hui, ayant une réunion avec les Parlementaires, m'a demandé de dire aux élus que la compétitivité des entreprises et l'emploi est une priorité, une préoccupation essentielle de l'État. Il compte sur l'engagement des élus de la CCI Lyon Métropole et rappelle qu'ils peuvent compter sur les services de l'État pour les accompagner dans cette action.

Il remercie l'Assemblée.

Applaudissements.

Le Président Emmanuel IMBERTON remercie Jean-Daniel CRISTOFORETTI pour son intervention.

PROCHAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

LUNDI 19 NOVEMBRE 2018
Salle Ampère – Palais de la Bourse - Lyon